

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 17 novembre 2014

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE DIX SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **10 novembre 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -  
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE -  
M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT -  
M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK -  
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -  
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE  
- Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -  
Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET -  
M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -  
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -  
Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON  
- M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL  
- Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H12 à 01H08  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H12 à 20H05  
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H50 à 01H08  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H30 à 01H08  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 23H10 à 01H08  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA de 23H00 à 01H08  
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 01H08  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H12 à 23H00  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 23H00 à 01H08  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H00 à 01H08  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H12 à 01H08.

Absente :

Mme Mireille D'ORNANO de 23H00 à 01H08 (Délibérations n° 8-A008 à 91-A041).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUILLON.

Le procès verbal de la séance de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Le procès verbal de la séance de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

**DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE** - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 015) - DEMOCRATIE LOCALE** - Conseils citoyens indépendants - mise en place d'une commission extra-municipale.

Intervention(s): M. CLOUAIRE, M. CHAMUSSY, M. BRON, Mme D'ORNANO, Mme YASSIA, M. BARBIER, Mme LEMOINE, M. CAZENAVE, M. le Maire, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. CAZENAVE. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.
---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'affirmer la force de la participation des habitants et des usagers des services publics dans la construction des politiques publiques locales, et la volonté municipale de permettre à tous les grenoblois, y compris les plus éloignés de la décision publique, d'agir sur les processus de démocratie locale,**

- **d'approuver la démarche globale engagée pour co-construire les futurs dispositifs de démocratie locale, de saluer la qualité du travail des Grenoblois en amont et pendant les assises citoyennes des 7 & 8 novembre 2014,**

- **de créer une commission extra-municipale " conseils citoyens indépendants composée de 24 membres :**

- **11 conseillers municipaux :**

- **M. Pascal CLOUAIRE**

- **Mme Sonia YASSIA**

- **M. Antoine BACK**

- **Mme Laëtizia LEMOINE**

- **M. René DE CEGLIE**

- **M. Thierry CHASTAGNER**

- **Mme Catherine RAKOSE**

- **M. Emmanuel CARROZ**

- **Mme Laurence COMPARAT**

- **M. Paul BRON**

- **M. Vincent BARBIER**

- **1 conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole désigné par le prochain conseil communautaire.**

- 8 citoyens mobilisés :
- Mme Jouda BARDI
- Mme Béatrice BONACCHI
- M. Sébastien ENAULT
- Mme Eliane FAVEREAUX
- M. Bruno FERRAND
- M. André LECHEVALIER
- M. Jean-Loup MACE
- Mme Hélène SOUSBIE

- 3 représentants de collectifs ou d'associations :
- M. Guy WALTISPERGER ( Association Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble "CLUQ")
- Mme Juliette ROLLAND (Collectif "Tirés au sort")
- M. Matthieu ILUNGA KANKO (Collectif "Pas sans nous")
- 1 représentant de l'association LAHGGLO (Les Associations des Habitants du Grand Grenoble : liens et ouverture :
- M. Maurice OZIL
- de mettre en place par délibération du conseil municipal des conseils citoyens indépendants au premier trimestre 2015, sur la base des conclusions des premières assises citoyennes et des travaux de la commission extra municipale " conseils citoyens indépendants ",
- de poursuivre, après les premières assises citoyennes et toujours via une méthode de co-construction avec les Grenoblois, les réflexions quant aux budgets participatifs, et au droit d'interpellation citoyenne, de programmer des deuxièmes assises citoyennes de la démocratie locale au second semestre 2015.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Sur la désignation des conseillers municipaux :
- Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**
- Sur les autres désignations : **Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**
- Le reste de la délibération : **Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 3 - (E 005) - FINANCES - Budget principal : Décision modificative n°1  
Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 2 036 286 € en section de fonctionnement et de 8 187 579 € en section d'investissement.
- de reprendre par anticipation, et en accord avec le liquidateur, une partie des résultats résultant des excédents antérieurs qui seront constatés lors de la liquidation à venir de la Régie des Eaux de Grenoble, à hauteur de 630 000 €

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 4 - (E 006) - FINANCES - Budgets annexes : Décision modificative n°1

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 240 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de 17 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Teisseire JO qui s'équilibre à hauteur de 1 400 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de 100 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 210 000 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de - 258 281,69 € en section d'exploitation et à + 4 024 383 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,**

**- de constituer pour ce même budget une provision budgétaire de 286 000 € pour couvrir partiellement le risque lié au remboursement de la créance due par Alpexpo, et de dire que cette provision sera complétée annuellement par le Conseil municipal, en fonction des capacités de ce budget annexe, jusqu'à la couverture complète de la créance résiduelle,**

**- d'approuver la décision modificative du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de + 796 € en section d'exploitation et à + 425 673 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National**

DELIBERATION N° 5 - (E 021) - FINANCES - Budget de la Régie de l'Eau Potable : Décision modificative n°1

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire. M. BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative du budget de la Régie de l'eau potable qui s'équilibre à hauteur de 736 000 € en section de fonctionnement et 237 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 6 - (A 023) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Flaubert - Lancement des premières opérations de logement - Validation de charges foncières dans le cadre de deux cessions par la SPLA Sages du lot Z5A - 2 à la SAIEM Grenoble Habitat et du lot Z3B - 1 à ACTIS.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme BERANGER, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SPLA Sages à céder à la SAIEM Grenoble Habitat le lot Z5A - 2, d'une contenance d'environ 2 460 m<sup>2</sup>, conformément au plan foncier ci-annexé ;**

**- d'autoriser la SPLA Sages à céder ce lot au prix de :**

- 210 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le locatif social**
- 210 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'accession sociale**
- 225 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'accession encadrée**
- 275 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'accession libre, conformément à la notice n°1 ci-annexée ;**

**- d'autoriser la SPLA Sages à céder à ACTIS le lot Z3B - 1, d'une contenance d'environ 1 520 m<sup>2</sup>, conformément au plan foncier ci-annexé ;**

**- d'autoriser la SPLA Sages à céder ce lot au prix de 210 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher, conformément à la notice n°2 ci-annexée ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 7 - (C 019) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS et des associations caritatives en vue de l'organisation du « Grand repas ».  
Intervention(s): Mme DJIDEL, Mme CADOUX, M. NOBLECOURT, M. COUTAZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

## RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU CCAS

Intervention(s): M. DENOYELLE, M. FILIPPI, M. NOBLECOURT, M. BREUIL, Mme DATHE, M. le Maire.

DELIBERATION N° 8 - (A 008) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML  
Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. CAZENAVE, Mme GARNIER, M. FRISTOT, M. FILIPPI.

**Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 9 - (A 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).

**En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).**

DELIBERATION N° 10 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,**
- **d'approuver le compte rendu annuel 2013 à la collectivité ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert :**
  - **pour 2014 : un montant maximum de 700 000 euros HT, versé sous forme d'avance**
- **d'approuver l'avenant n°7 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 11 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération Flaubert - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

Intervention(s): Mme BERANGER, M. FRISTOT, M. SOLDEVILLE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,**
- **d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Flaubert :**
  - **pour 2014 : pas de participation**
  - **pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**
- **d'approuver l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;**

**- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 12 - (A 016) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 14 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,**

**- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,**

**- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;**

**- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :**

**- pour 2014 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**

**- pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**

**- d'approuver l'avenant n°14 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**

**- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 mars 2014 ;**

**- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 mars 2014 ;**

**- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;**

**- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :**

**- pour 2014 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**

**- pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**

- d'approuver l'avenant n°14 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 13 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 9 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°9 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 14 - (A 028) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé,

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet :
  - pour 2014 : un montant maximum de 500 000 euros HT, versé sous forme d'avance
  - pour 2015 : un montant maximum de 842 160 euros HT, versé sous forme d'avance
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 15 - (A 029) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 1 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail - Jeux Olympiques :
  - pour 2014 : un montant maximum de 464 400 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- d'approuver l'avenant n°1 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 16 - (A 035) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.  
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. FRISTOT.

**Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 17 - (A 036) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

**Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 18 - (A 037) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

**Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 19 - (A 038) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

**Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 20 - (A 044) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 8 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 18 mars 2014 ;**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 18 mars 2014 ;**
- **d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2013, ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Bouchayer-Viallet :**
  - **pour 2014 : à 3 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics**
  - **pour 2015 à : 1 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics**
- **d'approuver l'avenant N°8 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 21 - (A 045) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM INNOVIA - Opération Europole 2 - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC - Quitus à l'aménageur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le dossier de clôture de l'opération ci annexé ;**
- **de donner quitus à l'aménageur ;**
- **de prononcer, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Europole II ;**
- **de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la commune, conformément à l'article R 311-15 du Code de l'urbanisme ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 22 - (A 046) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM INNOVIA - Opération Europole 1 - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC - Quitus à l'aménageur.  
Intervention(s): M. FRISTOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le dossier de clôture de l'opération ci annexé ;**

**- de donner quitus à l'aménageur ;**

**- de prononcer, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Europole I ;**

**- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la commune, conformément à l'article R 311-15 du Code de l'urbanisme ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 23 - (C 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle "Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence" - Compte financier 2013 et rapport d'activité 2012/2013.

**Le conseil municipal prend acte du compte financier 2013 et du rapport d'activité 2012/2013 de l'EPCC "Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence".**

DELIBERATION N° 24 - (C 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2013.

**Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet, pour l'année 2013.**

DELIBERATION N° 25 - (C 008) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement public administratif Régie Chaufferie-Ciel - Comptes financiers et rapport d'activité 2013.

**Le conseil municipal prend acte des comptes financiers et du rapport d'activité de la Régie Chaufferie-Ciel pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 26 - (D 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2013.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2013.**

DELIBERATION N° 27 - (E 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2015  
Intervention(s): Mme BERANGER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. HABFAST, M. MERIAUX, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2015**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. SABRI).**

DELIBERATION N° 28 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n°14A237 et 14A238, les accords-cadres n°14A333, 14A334 et 14A335 et l'avenant au marché n°10A015.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 29 - (E 011) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société Publique Locale (SPL) " Eau de Grenoble", fusion avec la SPL SERGADI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le projet de traité de fusion ci-annexé prévoyant la transmission universelle du patrimoine de la SPL "SERGADI", société absorbée, au profit de la SPL "Eau de Grenoble", société absorbante, et en conséquence la dissolution de la SPL "SERGADI",**

**- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces transformations,**

**- d'autoriser les administrateurs de la SPL "Eau de Grenoble" à voter ce projet de traité de fusion lors du conseil d'administration de la SPL "Eau de Grenoble", et son Président lors de l'assemblée générale de cette société.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).**

DELIBERATION N° 30 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Assemblée générale du Réseau Français des villes éducatrices**

**- le 4 juillet 2014 à Paris - P. BRON**

**Lancement de la fête de la gastronomie**

**- le 25 septembre 2014 à Toulouse - S. DJIDEL**

**Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Santé de l'O.M.S.**

**- le 1er octobre 2014 à Paris - M. JACTAT**

**Colloque " l'AN 1 DES METROPOLES**

**- le 6 octobre 2014 à Brest - Y. MONGABURU**

**Intervention lors des tables rondes et ateliers de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)**  
**- le 9 octobre 2014 à Paris - E. PIOLLE**

**Journée d'étude nationale sur le thème " l'Evaluation dans les collectivités "**  
**- le 16 octobre 2014 à Paris - M. GIROD DE L'AIN**

**Congrès "Future of Cities forum "**  
**- le 30 octobre 2014 à Munich - V. FRISTOT**

**Conférence internationale des collectivités locales en solidarité avec le peuple palestinien**  
**- du 20 au 26 novembre 2014 à Ramallah et Bethleem (Palestine) - B. MACRET**

**Evènement " Musiques aux Jardins"**  
**5ème Congrès National Santé-Environnement**  
**- du 24 au 27 novembre 2014 à Paris et Rennes - L. LHEUREUX**

**XIX Etats Généraux des Elus Locaux Contre le Sida**  
**- les 26 et 27 novembre 2014 à Paris - E. CARROZ**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote**  
**: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 31 - (E 012) - CONSEIL MUNICIPAL - Renouvellement de la commission d'appel d'offres  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme COMPARAT, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres**

**4 listes sont présentées.**

**- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :**

**Titulaires :**

**- Mme Anne-Sophie OLMOS**

**- M. Bernard MACRET**

**- Mme Salima DJIDEL**

**- M. Pierre MERIAUX**

**- Mme Laurence COMPARAT**

**Suppléants :**

**- M. Sadok BOUZAIENE**

**- Mme Maryvonne BOILEAU**

**- Mme Kheira CAPDEPON**

**- Mme Suzanne DATHE**

**- M. Fabien MALBET**

**- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Titulaire :**

**- Mme Anouche AGOBIAN**

**Suppléant :**

**- M. Paul BRON**

**- Liste UMP-UDI et Société Civile**

**Titulaire :**

**- Mme Nathalie BERANGER**

**Suppléant :**

**- M. Vincent BARBIER**

**- Liste Front National**

**Titulaire :**

**- M. Alain BREUIL**

**Suppléant :**

**- Mme Mireille D'ORNANO**

**Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.**

**- Nombre de votants : 55**

**- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 3 élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme OLMOS, Mme DJIDEL, M. MACRET)**

**- Suffrages exprimés : 55**

**- Quotient électoral : 11**

**Les listes ont obtenu les suffrages suivants :**

**- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 39 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)**

**- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)**

**- Liste UMP-UDI et Société Civile : 7 voix (UMP-UDI et Société Civile)**

**- Liste Front National : 1 voix (Front National)**

**À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

**- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 3 sièges.**

**- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.**

**- La liste UMP-UDI et Société Civile obtient 1 siège.**

**- La liste Front National obtient 0 siège.**

**Ainsi, sont élus en qualité de titulaires :**

**- Mme Anne-Sophie OLMOS**

**- M. Bernard MACRET**

**- Mme Salima DJIDEL**

**- Mme Anouche AGOBIAN**

**- Mme Nathalie BERANGER**

**Sont élus en qualité de suppléants :**

**- M. Sadok BOUZAIENE**

**- Mme Maryvonne BOILEAU**

**- Mme Kheira CAPDEPON**

**- M. Paul BRON**

**- M. Vincent BARBIER**

- de dire que la commission d'appel d'offres ainsi désignée est unique et à caractère permanent pour les marchés passés en procédure formalisée et en procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur au seuil de transmission au contrôle de légalité (pour information à ce jour 207 000 euros) ;

- de dire que les règles relatives à la compétence de la commission d'appel d'offres et du représentant du Maire à sa présidence demeurent celles prévues par la délibération 55-E021 du 23 mars 2009.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 39 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 3 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme OLMOS, Mme DJIDEL, M. MACRET).**

DELIBERATION N° 32 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, qui ont fait l'objet d'un avis favorable au Comité Technique Paritaire du 31 octobre 2014.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 33 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle  
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. BREUIL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour :**

- AA : agressions du 12/06/2014, du 11/07/2014 et du 11/10/2014
- AM : agression du 24/05/2014
- BC : agression du 04/10/2014
- BS : agression du 25/10/2014
- CC : agression du 13/03/2014
- DA : agressions du 24/05/2014 et du 12/06/2014
- GA : agression du 27/09/2014
- GG : agression du 22/05/2014
- GD : agression du 28/08/2014
- KA : agression du 17/07/2014
- MJ : agressions du 16/09/2014, du 05/10/2014 et du 11/10/2014
- ME : agressions du 31/07/2014 et du 05/10/2014
- MC : agressions du 04/06/2014, du 29/07/2014 et du 05/10/2014

- PL : agressions du 10/08/2012, du 08/06/2013, du 09/03/2014, du 22/05/2014, du 29/07/2014 et du 05/10/2014

- RR : agression du 11/10/2014

- SF : agression du 16/09/2014

- TD : agressions du 29/10/2013 et du 28/11/2013

- de refuser la protection fonctionnelle au motif que les actes de rébellion ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite protection fonctionnelle :

- ME : faits en date du 01/06/2014

- PL : faits en date du 20/11/2013

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 34 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'association Dojo Grenoblois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 35 - (E 004) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

<p>Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National</p>
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.

## FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

**Monsieur Hakim SABRI** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :
  - article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
  - article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
  - article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
  - article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
  - article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
  - article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Commission Action sociale et proximité             | 4 novembre 2014, |
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 1 janvier 2014,  |
| - Commission Métropolitaine                          | 4 novembre 2014, |
| - Commission Solidarité                              | 1 janvier 2014,  |
| - Commission Temps libre et savoirs                  | 5 novembre 2014, |
| - Commission Ville durable                           | 6 novembre 2014, |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Qu'une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.**

**Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous**

est proposé d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2014  
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **657364** (chapitre 65)

**Commission Temps libre et savoirs**

OFFICE DE TOURISME CHAMROUSSE	7 500,00
TOTAL ARTICLE	7 500,00

Article : **65737** (chapitre 65)

**Commission Métropolitaine**

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	700,00
TOTAL ARTICLE	700,00

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Métropolitaine**

COMMUNAUTE D'UNIVERSITE ET ETABLISSEMENTS-UNIVERSITE DE GRENOBLE	15 000,00
CHU DE GRENOBLE	500,00

**Commission Ville durable**

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	3 000,00
TOTAL ARTICLE	18 500,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Action sociale et proximité**

AAPPUI-AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION	18 325,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	9 715,00
ADPA - AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES	67 332,00

CASSIOPEE	8 475,00
CULTURES DU COEUR ISERE	400,00
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	400,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	960,00
EMMAUS CONNECT	3 000,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE	40 000,00
FEMMES SDF	20 000,00
ISSUE DE SECOURS	24 400,00
LA PASSERELLE	11 000,00
L'AGE D' OR	25 000,00
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	8 010,00
LEV TOV	400,00
L'OREILLE DU COEUR	1 200,00
PIROUETTE	6 000,00
ROMS ACTION	15 500,00
SECOURS CATHOLIQUE	51 716,00
A BIENTOT J'ESPERE	1 000,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	6 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 700,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 200,00
CIE IMPACTE	1 500,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 000,00
CINE-VILLENEUVE	2 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	2 000,00
COLLECTIF POINT BARRE PHOTO	1 000,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	3 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	1 800,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	2 500,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS.	350,00
INCARC	
HISTOIRES DE...	7 000,00
LA BIFURK	3 500,00
LA MARMITE	1 500,00
MADAME RUETABAGA	2 500,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	1 500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 000,00
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	1 000,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	50 000,00
IMMIGRES ITALIENS	1 500,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	1 200,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE L'ISERE- ADIMCP	1 500,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	5 500,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	500,00
FEMMES SDF	1 500,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 000,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	1 000,00
HABITANTS DE LA CRIQUE SUD ARLEQUIN (GRENOBLE) - ASSOC	1 100,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 200,00
INTERMED	1 500,00
LOCOMOTIVE ASS	1 200,00
ME BACHELARD	1 000,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00
REPERAGES ASS.	3 000,00
ROMS ACTION	4 000,00

SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
SOURDS DE GRENOBLE 38	1 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00

#### **Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse**

MJC PREMOL	3 250,00
------------	----------

#### **Commission Métropolitaine**

ASSOCIATION C'EST FAIT ICI	5 000,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (ADR)	1 500,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	13 200,00
VIEILLES RUES DES HALLES	4 000,00
ASSOCIATION DES ETUDIANTS MALIENS DE L'ISERE	700,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	11 800,00
INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES	2 700,00
INSTITUT D'URBANISME D'AMENAG D'ADMINISTRATION TERRITOR.	8 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	600,00

#### **Commission Solidarité**

AMAQ TRES CLOITRES/MOSAIQUE DES ACTEURS DU QUARTIER	250,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 420,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00

#### **Commission Temps libre et savoirs**

ASPTT ATHLETISME	7 424,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	1 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	8 150,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	1 500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	26 087,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	10 000,00
GUC ATHLETISME	6 900,00
GUC BADMINTON	500,00
GUC GRENOBLE SKI	1 300,00
MANOIR EVENTS	1 800,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	4 000,00
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	948,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	3 047,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	3 000,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	2 000,00
SOLEXINE ASS	1 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	8 980,00
BAJATIERE	
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	4 400,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	10 241,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	6 788,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	3 600,00
LA CORDEE	4 492,00
LE PLATEAU	8 068,00
MAISON DES JEUX ASS	1 413,00
ME BACHELARD	10 472,00
ME CLOS D'OR	28 228,00

ME PREMOL	6 252,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	3 700,00
MJC ALLOBROGES	7 360,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 900,00
MJC EAUX CLAIRES	6 860,00
MJC LUCIE AUBRAC	6 900,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	11 050,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	5 200,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	2 800,00
MPT SAINT LAURENT	8 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	12 080,00
COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME	3 000,00

**Commission Ville durable**

COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	1 005,00
----------------------------------	----------

TOTAL ARTICLE	745 448,00
---------------	------------

TOTAL BUDGET	772 148,00
--------------	------------

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

M. Hakim SABRI

L'adjoint délégué,

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 Front National - Pour le reste.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT Mme CADOUX, M. MACRET.

DELIBERATION N° 36 - (E 018) - FINANCES - Autorisations de programme : modifications

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification des crédits de paiement affectés aux autorisations de programme suivantes :**

**- " Construction des tennis de la Plaine des Sports " pour les années 2014 à 2016 (Montant de l'AP inchangé à 12 174 802,72 €)**

**- " Jouhaux " pour les années 2014 à 2016 (Montant de l'AP inchangé à 4 100 744,05 €)**

**- " Mistral Eaux-Claires " pour l'année 2014 à savoir mouvements entre chapitres (Montant de l'AP inchangé à 10 965 708,37 €)**

**- d'approuver la modification des autorisations de programme :**

**- " Teisseire " pour un montant de 11 971 715,36 € (Montant initial de l'AP : 11 995 375,36 €) soit une baisse de 23 660,00 €**

**- " Salle de Musique Amplifiée " pour un montant de 10 201 547,29 € sur le Budget Annexe Locaux culturels (Montant initial de l'AP : 10 111 547,29 €) soit une hausse de 90 000,00 € de 10 201 547,29 € sur le Budget Annexe Locaux culturels (Montant initial de l'AP : 10 111 547,29 €) soit une hausse de 90 000,00 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 37 - (E 020) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Convention de recouvrement des créances de la Régie des Eaux de Grenoble entre la SPL "Eau de Grenoble" et la ville de Grenoble.

**Délibération : RETIREE**

DELIBERATION N° 38 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "RESACOOOP" (Réseau d'Appui à la Coopération décentralisée)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de poursuivre l'engagement de la ville de Grenoble au sein du GIP "RESACOOOP",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du GIP dénommé "RESACOOOP".
- d'autoriser le versement d'une subvention de 3000euros au GIP RESACOOOP.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 39 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Grenoble-Tanghin.

**Délibération : RETIREE**

DELIBERATION N° 40 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Organisation des marchés de Noël 2014

Un amendement est présenté par M. CLOUAIRE. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics situés place Victor Hugo, place Grenette, rue Félix Poulat et square Docteur Martin pour organiser le marché de Noël ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec Grenoble Equitable.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).**

DELIBERATION N° 41 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Forum 5i 2015 - Sollicitation de soutiens financiers

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ses partenaires afin de participer au financement de l'édition 2015 du Forum 5i,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Annulation de loyers et taxes associées

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de l'annulation des loyers et charges du local commercial situé au 52 place des Géants pour les mois de janvier, juillet, août et septembre 2014 d'un montant total de 1257,19€TTC.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 43 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Mission locale de Grenoble - financement des travaux d'aménagement des locaux sis 16 rue Agutte Sembat à Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme de travaux dans les locaux de la Mission locale de Grenoble situés au 16 boulevard Agutte Sembat et son financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et la Mission locale de Grenoble relative à ce programme.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU).**

DELIBERATION N° 44 - (D 014) - UNIVERSITE RECHERCHE - Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Grenoble Alpes» - Soutien de la ville de Grenoble au titre de l'année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la Convention, au titre de l'année 2014, entre la ville de Grenoble, la Métro et la Communauté d'universités et d'établissements «Université Grenoble Alpes», établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,**

**- de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000€ à la COMUE « Université Grenoble Alpes » au titre de l'année 2014. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble, la Métro et la COMUE « Université Grenoble Alpes», jointe en annexe, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. SAFAR).**

DELIBERATION N° 45 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble : versement d'une participation financière au titre de l'année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le versement d'une participation de 54 547 € correspondant au montant de la contrainte particulière de fonctionnement imposée au MIN par des exigences de service public.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 46 - (D 019) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Office de tourisme de Grenoble : avenant n°1 à la convention avec l'Office de Tourisme relative au versement d'une subvention pour la participation au financement des travaux.

<p>Un amendement est présenté par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).</p>
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la Ville de Grenoble jointe à la présente délibération ;**

- d'autoriser le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 50 000 € au titre de l'exercice 2014.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).**

DELIBERATION N° 47 - (B 001) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations d'aides à domicile

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA**

**- d'autoriser le versement à ADPA d'une subvention de fonctionnement de 67 332 € pour l'année 2014**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association AAPPUI**

**- d'autoriser le versement à AAPPUI d'une subvention de fonctionnement de 18 325 € pour l'année 2014**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADAMS**

**- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 9 715 € pour l'année 2014**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE**

**- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 8 475 € pour l'année 2014**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON.**

DELIBERATION N° 48 - (B 005) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et les Petits Frères de Pauvres sur le dispositif Voisin'âge.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention entre la Ville de Grenoble et les Petits Frères des Pauvres.
- d'autoriser le versement à l'association les Petits Frères des Pauvres d'une subvention de projet de 8 010 € pour l'année 2014.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Entraide Familiale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement à l'association Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour l'année 2014;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association AEF.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 50 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale.  
Intervention(s): M. BRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Il est proposé au conseil municipal de décider :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et Issue de Secours
- d'autoriser le versement à Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement de 24 400 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF
- d'autoriser le versement à L'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique
- d'autoriser le versement à Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 51 760 €

**pour l'année 2014**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et Roms Action
- d'autoriser le versement à Roms Action d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € et une subvention projet de 500€ pour l'année 2014.

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

- Association Femmes SDF: Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

- Roms Action : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité. L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association 'Issue de Secours' dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme JACTAT.

DELIBERATION N° 51 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association l'Age d'or et la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à la convention d'objectif et de moyen entre la Ville de Grenoble et l'Âge d'Or
- d'autoriser le versement à l'Âge d'Or d'une subvention de fonctionnement de 25 000 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 52 - (B 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National - Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET.**

DELIBERATION N° 53 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature d'une convention d'objectifs et moyens pour l'organisation et la tenue d'ateliers "Quartiers en Mouvement" à la Villeneuve.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention d'objectifs et moyens ci-jointe entre l'Association Planning, le CAUE de l'Isère et la Ville de Grenoble, portant sur les modalités de mise en oeuvre des ateliers pédagogiques dans le quartier de la Villeneuve,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 5 600€ à l'association Planning,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 300€ à l'association le CAUE de l'Isère,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 54 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°3 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain et social d Villeneuve-Village Olympique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain de Villeneuve - Village Olympique;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3, et à mobiliser et solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation des opérations.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 55 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier au titre de l'année 2014 entre la ville de Grenoble et l'association Maison de l'Enfance Bachelard

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé**
- **d'autoriser le versement de la subvention suivante :**
  - **1 000 euros à la Maison de l'Enfance Bachelard**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme LEMOINE.**

DELIBERATION N° 56 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2013-2014 - "Formation aux gestes qui sauvent " entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant ci-joint relatif à la convention " les gestes qui sauvent", prévoyant le versement de 2 250 € du conseil général à la ville pour l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 57 - (B 011) - SOLIDARITE - Subvention de soutien à l'action de « médiation de nuit » au titre de la prévention de la délinquance - Convention entre la ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique - Avenant financier 2014  
Intervention(s): M. BARBIER, M. CAZENAVE, M. SAFAR, Mme MARTIN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action de la régie et de lui accorder une subvention supplémentaire d'un montant de 50 000 €
- d'approuver les termes de l'avenant financier, ci-annexé, entre la ville de Grenoble et l'association susnommée, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 6 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA) et les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.**

DELIBERATION N° 58 - (B 016) - SOLIDARITE - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AREPI L'ETAPE. Prévention récidive et accompagnement socio-éducatif de jeunes en grande difficulté.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la ville de Grenoble et l'Association Régionale pour l'Insertion,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 59 - (B 017) - CIMETIERES - Tarification des concessions des cimetières

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2015, à savoir :**

- place de 15 ans (deux inhumations) : 282,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 651,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1122,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 13 038,00 euros
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 371,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 751,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 60 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble / BMG : Ajustement suite à l'application de la délibération de 2013 et tarif du livre de l'exposition "Stendhal - Traits pour traits" à la Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'appliquer, à partir du 1er janvier 2015, le principe de gratuité pour les cas définis ci-dessus et d'approuver les tarifs joints en annexe;
- d'approuver le tarif de 5,00 € pour le livret «Stendhal : Traits pour traits».

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 61 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec le Département de l'Isère pour le dépôt d'oeuvres au musée de la Révolution française à Vizille.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les dépôts d'oeuvres, appartenant au musée de Grenoble, au département de l'Isère pour le musée de la Révolution française à Vizille ;
- d'approuver les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative à ces dépôts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 62 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec l'établissement public "Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" pour la réalisation de campagnes photographiques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la participation du musée de Grenoble dans le projet France Collections HD ;
- d'approuver les termes de la convention avec la RMN Grand-Palais pour la réalisation de campagnes photographiques des collections du musée de Grenoble et à leur diffusion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 63 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Rhône Alpes, du Conseil Général de l'Isère et autres partenaires, au titre de l'exercice budgétaire 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Ministère de la Culture (DRAC) pour le fonctionnement du CRR, du Muséum, pour les expositions temporaires, etc., pour le Printemps du Livre, pour les acquisitions et restaurations du Musée, du Muséum et de la BMG dans le cadre du FRAM, du FRAB et du FRAR pour la Bibliothèque Numérique de Référence ;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional Rhône Alpes, notamment pour le Printemps du Livre, la résidence d'écriture de la BMG, dans le cadre de l'appel à projet pour le CRR, pour les acquisitions et restaurations du Musée, du Muséum et de la BMG dans le cadre du FRAM, FRAB et du FRAR, etc ... ;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général de l'Isère, notamment pour le fonctionnement des 5 équipements culturels municipaux ainsi que pour les actions suivantes : Printemps du Livre, Centre Ville Lecture/Appartement Natal, Classes à horaires aménagés- Musique, expositions du Musée et du Muséum, Plateforme biodiversité du Muséum, etc ... ;
- de solliciter la subvention la plus élevée possible pour l'organisation du Printemps du Livre auprès de tout partenaire, public, para public ou privé.
- d'autoriser M.le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 64 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association "La Forge - compositeurs improvisateurs réunis" - Année scolaire 2014-2015 et convention de mise à disposition de moyens et de locaux avec la "Maison de la Culture - MC2".

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'association "La Forge - compositeurs improvisateurs réunis" pour l'année scolaire 2014-2015, et de mise à disposition de moyens et de locaux à la "Maison de la Culture-MC2" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 65 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Autorisation d'ouverture d'une souscription - Projet de rénovation de l'orgue de la collégiale Saint-André, propriété de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à permettre à l'AROCSA et à la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription pour la rénovation de l'orgue de Saint-André auprès de la Fondation du Patrimoine,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 66 - (C 010) - SPORT - Convention générale d'objectifs avec l'association Union Sportive Abbaye Grenoble et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention générale d'objectifs avec l'association Union Sportive Abbaye Grenoble et les avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour la saison 2013-2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 67 - (C 011) - SPORT - Opération "les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2014/2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des "Samedis du Jogging", laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 5.250 € pour la saison 2014/2015,**
- **de dire que le montant de la subvention de 2.100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2014 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 68 - (C 015) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter la convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation et l'utilisation du stade Lesdiguières moyennant une redevance annuelle ; elle est conclue pour la durée des deux saisons sportives 2014-2015 et 2015-2016, avec effet au 1er juillet 2014, et pourra être reconduite par voie expresse,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 69 - (C 017) - SPORT - Convention avec l'association Catane Pétanque pour la mise à disposition d'un local situé 64 rue Ampère (parking relais Catane).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé 64 rue Ampère à intervenir avec l'association Catane Pétanque ; elle prendra effet le 1er décembre 2014 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement dans la limite de trois ans et pourra être reconduite à terme par voie expresse,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 70 - (C 023) - SPORT - Remise gracieuse de dette

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise gracieuse de 2 600 € sur la redevance due par la SARL P.A.R.C. pour l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la saison estivale 2014 : la redevance est ainsi ramenée à 1 000 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National**

DELIBERATION N° 71 - (C 020) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 4 personnes dont les noms figurent en annexe 1,**

**- d'attribuer 1 bourse FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figure à l'annexe 1.**

**Délibération : Adoptée**

**- Votes séparés :**

**- Bourses BAFA: Adoptées à l'unanimité.**

**- Bourses Fonds Initiatives Jeunesse : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 1 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 72 - (C 025) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations ressources et autres associations pour l'année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;**

**- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme YASSIA, M. BOUZAIENE, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, Mme CADOUX.**

DELIBERATION N° 73 - (C 021) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) de Seyssins, Seyssinet-Pariset et Meylan accueillant des enfants grenoblois: années scolaires 2013-2014 et 2012-2013

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois en CLIS à Seyssins et Seyssinet-Pariset en 2013-2014, et à Meylan en 2012-2013 .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 74 - (A 022) - POLITIQUE DE LA VILLE - Relogement Châtelet - prise en charge du 2ème déménagement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de valider le versement d'une prime forfaitaire au déménagement de 800 € pour un T2 ou T3 et de 1.000€ pour un T4 ou T5, aux anciens locataires de Châtelet, revenant dans le quartier dans une opération neuve locative sociale.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 75 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Campagne-test d'évaluation des EcoQuartiers labellisés. Convention entre la Ville de Grenoble, le Ministère de l'Egalité des Territoires, du Logement et de la Ruralité et le CSTB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Il est proposé au Conseil Municipal de décider :**

**- de poursuivre l'engagement dans la démarche Ecoquartier sur le long terme, qui pourra aboutir à la labellisation d'un ou plusieurs EcoQuartiers sur le territoire de la Ville de Grenoble;**

**- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention tripartite pour la campagne test d'évaluation des Ecoquartiers labellisés ci-jointe**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 76 - (A 033) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) : encaissement de la participation du CCAS au programme d'activité partenarial 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 8000 € correspondant à la participation du CCAS au programme d'activité partenarial 2014.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 77 - (A 026) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC PRESQU'ILE - Validation de charges foncières.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM INNOVIA à céder au Conseil Général de l'Isère les parcelles cadastrées section AI numéro 242 et 252 d'une superficie d'environ 3 343 m<sup>2</sup>, en vue de l'extension de l'école Phelma et de la construction d'un amphithéâtre ;**

**- de dire que cette cession se fera au prix de 600 000 euros toutes taxes comprises ;**

**- de valider la charge foncière de cession par la SEM INNOVIA au prix de 100€TTC le m<sup>2</sup> de surface de plancher ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 78 - (A 042) - URBANISME AMENAGEMENT - Concession ESPLANADE - Participation de la Ville versée à la SPLA au titre de la clôture de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le versement d'une participation à la SPLA SAGES au titre du traité de concession Esplanade d'un montant de 290.632€HT.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 79 - (A 011) - URBANISME REHABILITATION - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Modification de la délibération N° 27-A024 du conseil municipal du 30 juin 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver la nouvelle composition de la commission locale AVAP,**

**Huit représentants de la collectivité territoriale dont le président de la commission :**

- M. le Maire Eric PIOLLE ou son représentant
- Mme Martine JULLIAN
- Mme Lucile LHEUREUX
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON
- M. Antoine BACK
- Mme Sonia YASSIA
- M. Jérôme SAFAR
- Mme Bernadette CADOUX

**Trois représentants de l'Etat :**

- Le Préfet ou son représentant.
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant.
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant.

**Deux représentants qualifiés au titre des intérêts économiques locaux :**

- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant..
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble ou son représentant.

**Deux représentants qualifiés au titre du Patrimoine Culturel et Environnemental Local :**

- Mme Anne CAYOL-GERIN - Conseil Général de l'Isère - Direction du Patrimoine Culturel.
- M. Franck COURTOIS, Président de l'Association Patrimoine et Développement.

**Délibération : Adoptée.**

**- Votes séparés :**

**- Sur les désignations : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention :1 Front National.**

**- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention :1 Front National.**

DELIBERATION N° 80 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants aux protocoles de Messieurs REYNE et BELLANGER annexés à la présente délibération, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;
- d'approuver la convention d'occupation d'un terrain situé 23 rue du Souvenir consentie à titre gratuit à l'AREPI, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;
- d'acquérir des locaux à usage d'activités, situés aux 3 et 5, rue Saint Nicolas, auprès de l'indivision FAURE, au prix de 134 000 euros, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;
- de constater la désaffectation publique de la parcelle cadastrée section HS n°195 ;
- de prononcer le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée section HS n°195
- de céder la parcelle cadastrée section HS n°195 à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole, conformément aux conditions de la notice n°4 ci-annexée ;
- de confirmer la demande de subvention sollicitée auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère (STAP) pour la réalisation des travaux d'entretien sur l'ancien Musée-Bibliothèque, conformément aux conditions de la notice n°5 ci-annexée ;
- de verser une indemnité d'éviction de 14 650 euros TTC à Monsieur Joël BECOT dans le cadre de son congé du local situé 1 rue Auguste Gaché, conformément aux conditions de la notice n°6 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 81 - (A 043) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Pôle d'échange multimodal de la gare de Grenoble : cessions et acquisitions dans le cadre des travaux d'aménagement de la future gare de Grenoble.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la signature de la convention de superposition d'affectation portant sur une partie du parvis cadastrée section AI n°311 pour une superficie d'environ 1817 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser l'acquisition auprès de RFF de la parcelle cadastrée section AI n°310 d'une surface d'environ 1018 m<sup>2</sup> au prix de 51 000 euros ;
- de dire que cette parcelle sera intégrée au domaine public routier communal ;

- de constater la désaffectation du domaine public de la ville de Grenoble d'un tènement constitué d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°275 et le lot volume n°40 situé sur la parcelle cadastrée section AI n°128, pour une surface totale d'environ 369 m<sup>2</sup>, conformément au plan ci-joint ;
- d'autoriser le transfert de propriété par la ville de Grenoble à la SNCF, du tènement ci-avant désaffecté, au prix de 18 500 euros, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- d'autoriser la mise à disposition à Grenoble Alpes Métropole, d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°52 pour une superficie d'environ 52 m<sup>2</sup> afin de construire le silo vélos ouest ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification de l'état descriptif de division du lot volume 25 conformément aux documents établis par le cabinet de géomètres experts Sintegra ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de superposition d'affectation et la convention tripartite ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à ces dossiers.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 82 - (A 034) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY - MUSSET - Validation de charges foncières.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder à ACTIS le lot L au prix fixe et forfaitaire de 924 000 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 83 - (A 032) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Vente de box dans le parking Arlequin situé 40 rue des trembles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de vendre à Monsieur BIANCO dans le parking de l'Arlequin, un box de 14 m<sup>2</sup> environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°284 portant le numéro de lot 34 ;
- de vendre à Monsieur et Madame DUBUS dans le parking de l'Arlequin, un box de 14 m<sup>2</sup> environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°178 portant le numéro de lot 26 ;

- de vendre à Monsieur ROY dans le parking de l'Arlequin, deux box de 21 m<sup>2</sup> environ au prix global de 24 000 euros pour les box garages n°284 portant les numéros de lots 5 et 28 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 84 - (A 031) - LOGEMENT - Modification de la délibération n° 085-B006 du 16 décembre 2013 concernant l'aide de la Ville aux opérations de logement social agréées en 2014.  
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, Mme BOILEAU.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de modifier la délibération n° 85-B006 du Conseil municipal du 16 décembre 2013 afin d'élargir à tout bailleur membre d'ABSISE, le dispositif d'aide de la Ville aux opérations de logement social réalisées en VEFA et bénéficiant d'un agrément de la Métro en 2014 pour des financements en PLUS ou PLAI ;
- de dire que les autres dispositions de la délibération n° 85-B006 du conseil municipal du 16 décembre 2013 restent inchangées.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 85 - (A 018) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS, Grenoble Habitat et PLURALIS sur l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île) et aide à la SCIC Habitat Rhône-Alpes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser une aide :
  - à PLURALIS de 375 000 € pour la réalisation de 75 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur les lots CI4 et CK2 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île),
  - à ACTIS de 228 000 € pour la réalisation de 38 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur le lot CK3 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île),
  - à Grenoble Habitat de 198 000 € pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur le lot CL1 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île)
  - à la SCIC Habitat Rhône Alpes de 98 500 € pour la réalisation en VEFA "L'Amiral" de 29 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, boulevard Clémenceau/avenue Jeanne d'Arc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.**

DELIBERATION N° 86 - (A 019) - STATIONNEMENT - Avenants aux promesses de contrats d'occupation de longue durée de places de stationnement dans le Pavillon de la mobilité (ZAC Presqu'île).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la société Grenoble Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la société Eiffage Immobilier Centre-Est ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la SAS Europe Construction ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la SCCV Le Python.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. MONGABURU).**

DELIBERATION N° 87 - (A 020) - STATIONNEMENT - Création d'une tarification spécifique pour la dépose-minute du parc Europole et d'un tarif Vélo dans le parking de l'Arlequin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs de la dépose-minute du parc Europole (gratuité de trente minutes, puis 0€50 par tranche de 5 minutes) ;
- d'approuver le tarif de l'abonnement vélo du parc de l'Arlequin à 5 € par mois.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 88 - (A 040) - DEPLACEMENTS - Taxis et droits de stationnement.  
Intervention(s): M. CAZENAVE. M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter le nouveau tarif du droit de stationnement des taxis ci-après, à compter du 1er janvier 2015
- 69€TTC par semestre par taxi

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.**

DELIBERATION N° 89 - (A 021) - DOMAINE PUBLIC - Mise à jour de situations particulières en matière de redevances de droits de voirie et droits de place concernant les occupations du domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- Les exonérations de droits de voirie pour les commerces « Le café Louis » et « Le Saxo » pour les années 2014, 2015, 2016 ;
- La réduction de 50% en 2015 des droits de voirie sur les cours Jean Jaurès et Libération, et la réduction de 50% des droits de place des commerçants non sédentaires devant l'église de Saint Pierre du Rondeau à compter du 1er octobre 2014 jusqu'à fin 2015 ;
- La réduction de 50% des tarifs droits de voirie et droits de place des marchés sur les quartiers « Politique de la Ville » ;
- La modification des tarifs des droits de place des commerçants ambulants de la place Victor Hugo ;

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National - Abstention : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme DATHE).**

DELIBERATION N° 90 - (A 030) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) pour l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun.

Intervention(s): Mme COMPARAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun, ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 91 - (A 041) - DOMAINE PUBLIC - Convention de mise à disposition du domaine public pour externalisation de conteneurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui autorise Grenoble Habitat à installer des logettes de pré-collecte des ordures ménagères sur le domaine public le temps des travaux dans ses bâtiments.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H08**

## **ANNEXE(S)**

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T231	Local Espaces Verts - Balzac Réaménagement des locaux existants Lot 01 - Désamiantage	BATTAGLINO 38210 TULLINS	11 160,00	27/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T277	Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 05 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	CLIMAT SANIT 38610 GIERES	11 883,00	16/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T205	Hôtel de ville Remplacement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation	CONFORT GLASS 69300 CALUIRE-ET- CUIRE	66 493,00	01/10/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T206	Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Lot 02 - Bâtiment ossature bois	LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN 38160 SAINT-ROMAINS	16 000,00	27/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T284	Hôtel de Ville Réaménagement des bureaux 129 à 139 Lot 02 - Serrurerie	EUROPE SOLUTION INDUSTRIELLE 38320 EYBENS	26 384,97	03/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T252	Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage	PROMAIGA 38510 PASSINS	30 160,00	13/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T272	Aménagement d'une aire de jeux d'escalade	SPORTS & PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Base : 44 152,60 PS 1 : 5 319,40 PS 2 : 4 256,00	22/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T233	Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR	TOILITECH 05230 CHORGES	Base : 29 400,00 Plus-value sol carrelé et faïence : 500,00	03/10/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T270	Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité	ELECTRIC TOLERIE 38130 ECHIROLLES	18 527,72	01/10/14	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17 novembre 2014  
Décisions passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14F079	Achat de poisson frais	POMONA TERRE AZUR 69780 MOINS	Maximum : 43 000,00	17/09/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14F239	Acquisition d'emblèmes funéraires pour le réaménagement des carrés militaires A et 16 du cimetière Saint Roch	CRP 19360 MALEMORT	Maximum : 89 000,00	25/09/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT					
14A044	Acquisition de camions bennes 12 T	BERNARD TRUCKS GRENOBLE 38120 FONTANIL- CORNILLON	Maximum : 190 000,00	01/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A187	Remplacement des gradateurs du Théâtre Municipal	VIDELIO-IEC LYON 69150 DECINES	Maximum : 150 000,00	29/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17 novembre 2014  
 Décisions passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14S319	Caractérisation et conditionnement d'objets radioactifs	ANDRA 92298 CHATENAY- MALABRIS	10 000,00	08/10/2014	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
14P094	Inspection périodique des systèmes de production de froid d'une puissance > à 12 kw	BUREAUX VERITAS 38334 MONTBONNOT	Maximum : 35 000,00	09/09/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14P240	Etude des risques du site de la Bastille préalable à des travaux d'aménagement pluriannuels	GÉOLITHE 38920 CROLLES	60 893,00	22/09/2014	Marché à prix global et forfaitaire

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

### II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 18/03/2014	INEDITFORCE 25 avenue de Constantine Grenoble	Le bail dérogatoire du 18/03/2014 est résilié avec effet au 31/10/2014. Les loyers seront dus par le preneur à la Ville jusqu'à cette date.	
	Bail professionnel	DELTA DRONE 31 rue Gustave Eiffel Grenoble	La Ville loue au preneur des locaux à usage professionnel d'une surface totale de 82,23 m <sup>2</sup> au 2ème étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 1/04/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 822,30 €

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

14-3712	Arrêté (16/09/2014)	M. et Mme ANDRE Daniel et Marie-Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 - Renouvellement de concession du 07/09/2012 au 06/09/2027.	Redevance : 276 €
14-3713	Arrêté (16/09/2014)	M. SANTOMAURO Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°374 - Renouvellement de concession du 29/05/2012 au 28/05/2027.	Redevance : 276 €
14-3714	Arrêté (17/09/2014)	M. MARILLAT Marcel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°375 - Conversion de concession du 17/09/2014 au 16/09/2064.	Redevance : 855,60 €
14-3715	Arrêté (17/09/2014)	Mme MATHIEU Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°1438 / 1439 - Renouvellement de concessions du 04/11/2014 au 03/11/2029.	Redevance : 552 €

14-3716	Arrêté (18/09/2014)	M. SOUMAH Bassamba et Melle RIMBOUD Julie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°377 - Nouvelle concession du 18/09/2014 au 17/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3717	Arrêté (18/09/2014)	M. et Mme LACHENAL Christian et Anick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°378 - Renouvellement de concession du 08/08/2012 au 07/08/2042.	Redevance : 642 €
14-3718	Arrêté (18/09/2014)	M. LAMOUREUX Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n°379 - Renouvellement de concession du 07/11/2014 au 06/11/2029.	Redevance : 552 €
14-3719	Arrêté (19/09/2014)	M. MORSELLI Dafne	Cimetière Saint Roch - Titre n°380 - Renouvellement de concession du 17/09/2012 au 16/09/2027.	Redevance : 552 €
14-3720	Arrêté (19/09/2014)	M. et Mme NEYME Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°381 - Nouvelle Concession du 19/09/2014 au 18/09/2044.	Redevance : 1 284 €
14-3721	Arrêté (22/09/2014)	M. VARLET Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°384 - Renouvellement de la concession du 02/10/2014 au 01/10/2029.	Redevance : 552 €
14-3722	Arrêté (24/09/2014)	M. et Mme ROMAIN Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°385 - Nouvelle Concession du 24/09/2014 au 23/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3723	Arrêté (26/09/2014)	Mme ROSALIA Raymonde	Cimetière Saint Roch - Titre n°386 - Renouvellement de concessions du 29/09/2014 au 28/09/2029.	Redevance : 552 €
14-3729	Arrêté (29/09/2014)	Mme RUBEGA Ida	Cimetière Saint Roch - Titre n°387 - Conversion d'une concession du 29/09/2014 au 28/09/2044.	Redevance : 571,36 €
14-3730	Arrêté (29/09/2014)	M. TASCHER Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°388 - Nouvelle Concession du 29/09/2014 au 28/09/2044.	Redevance : 642 €
14-3731	Arrêté (29/09/2014)	M. et Mme EUSTACHE Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°389 - Nouvelle Concession du 29/09/2014 au 28/09/2064.	Redevance : 1 110 €
14-3794	Arrêté (19/09/2014)	M. LADAKIS Nicolas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°382 - Conversion d'une concession en perpétuelle prenant effet au 19/09/2014.	Redevance : 12 062 €
14-3795	Arrêté (19/09/2014)	M. LADAKIS Nicolas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°383 - Conversion d'une concession en perpétuelle prenant effet au 19/09/2014.	Redevance : 12 548 €
14-3797	Arrêté (29/09/2014)	M. ADAM Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°390 - Renouvellement de concession du 18/10/2014 au 17/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3798	Arrêté (30/09/2014)	Mme CERRILLOS Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°391 - Renouvellement de concession du 09/11/2014 au 08/11/2029.	Redevance : 276 €
14-3799	Arrêté (30/09/2014)	Mme BERTHIER Pierrette	Cimetière Saint Roch - Titre n°392 - Renouvellement d'une concession du 10/10/2014 au 09/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3816	Arrêté (01/10/2014)	M. et Mme BOSEGGIA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°393 - Renouvellement d'une concession du 28/04/2014 au 27/04/2029.	Redevance : 276 €
14-3817	Arrêté (02/10/2014)	M. FOGLIANO Michele	Cimetière Grand Sablon - Titre n°394 - Nouvelle Concession du 02/10/2014 au 01/10/2064.	Redevance : 1 110 €
14-3818	Arrêté	Mme FASCIOFFO Elsa	Cimetière Saint Roch - Titre n°395 - Renouvellement de	Redevance : 276 €

	(02/10/2014)			concession du 22/09/2014 au 21/09/2029.	
14-3819	Arrêté (03/10/2014)	Mme LAURENT Hélène		Cimetière Grand Sablon - Titre n°396 - Nouvelle Concession du 02/10/2014 au 01/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3829	Arrêté (03/10/2014)	Mme MAZAUD Aimée		Cimetière Saint Roch - Titre n°397 - Nouvelle Concession du 03/10/2014 au 02/10/2044.	Redevance : 745 €
14-3830	Arrêté (03/10/2014)	Mme BADJI Véronique		Cimetière Grand Sablon - Titre n°398 - Nouvelle Concession du 03/10/2014 au 02/10/2064.	Redevance : 2 220 €
14-3831	Arrêté (03/10/2014)	Mme RATEAU Andrée		Cimetière Saint Roch - Titre n°399 - Nouvelle Concession du 03/10/2014 au 02/10/2029.	Redevance : 365 €
14-3832	Arrêté (03/10/2014)	M. HELLAL Karim		Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Nouvelle Concession prenant effet au 03/10/2014 au 02/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3932	Arrêté (15/09/2014)	M. et Mme GALLET Jacques et Marie-Josée		Cimetière Grand Sablon - Titre n°373 - Renouvellement de concession du 14/09/2019 au 13/09/2034.	Redevance : 276 €
14-3933	Arrêté (13/10/2014)	M. et Mme MORIN Samuel et Elodie		Cimetière Saint Roch - Titre n°414 - Nouveau Colombarium du 13/10/2014 au 12/10/2029.	Redevance : 365 €
14-3934	Arrêté (13/10/2014)	M. et Mme LAGNIER Robert		Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Renouvellement de concession du 16/06/2014 au 15/06/2029.	Redevance : 276 €
14-3935	Arrêté (13/10/2014)	M. et Mme LAGNIER Robert		Cimetière Saint Roch - Titre n°416 - Renouvellement de concession du 31/10/2014 au 30/10/2029.	Redevance : 276 €

Annexe à la délibération N° 32.5009

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement urbain	Espace public	Voirie	Technicien	Adjoint administratif
Economie, International et bâtiments	Relations internationales		Adjoint administratif	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education jeunesse	secteurs 4-6	Attaché	Animateur
		Protocole	Adjoint technique	Technicien
Ressources Humaines- Relations Sociales	Gestion des Ressources Humaines	Relations Sociales et Administration Générale	Rédacteur	Adjoint administratif

**VIE DES ASSOCIATIONS : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2014, par des avenants financiers joints en annexe.

- Au titre des subventions versées dans le cadre des Appels à Projets Solidarités 2<sup>ème</sup> session – 2014 (AAP)

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
Boxing Club Villeneuve	AAP 2014 Axe : Le Sport	Découverte et Initiation à la Natation – 2014	1 200€
FC2A Allobroges	AAP 2014 Axe : Le Sport	Mini séjour Sportif et Culturel à Marseille et à Sète – 2014	2 500€
MJC Parmentier	AAP 2014 Axe : Tordre le Cou aux Préjugés	Figures de l'Exil – 2014	1 500€

- Au titre des subventions versées dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – 2014

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
La Marmite	CUCS 2014	Vivre une Création - Rencontrer et Transmettre – 2014	1 500€
Unis – Cité	CUCS 2014	A la Rencontre des Professionnels – 2014	1 000€

- Au titre des subventions de projet – 2014

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
La Bifurk	Projet	Subvention Exceptionnelle accordée au titre du remboursement de la mise à disposition de matériels dans le cadre de l'organisation du festival PomPom Pidou – 2014	3 500€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2014 à la participation financière globale de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Action sociale et proximité du 04 novembre 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Alain DENOYELLE

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2014**

AVENANTS FINANCIERS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	ASPTT Grenoble athlétisme	29-janv-2014	31-déc-2014	24 800 €	10 km Courir à Grenoble et la Grenobloise	24 800 €	0 €	7 424 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	14-janv-2014	31-déc-2014	106 074 €	- Fonctionnement complémentaire - Isère EDF Trophy	111 382 €	0 €	5 271 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013		106 074 €	Total	111 382 €	0 €	8 150 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	29-janv-2014	31-déc-2014	81 213 €	- Fonctionnement complémentaire - 5ème édition Grenoble Ekiden	81 697 €	0 €	1 087 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013		81 213 €	Total	81 697 €	0 €	25 000 €
2 avenant financier	GSMHUC Handball	15-janv-2014	31-déc-2014	100 000 €	Masters de Handball 2014	90 000 €	0 €	10 000 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	13-févr-2014	31-déc-2014	35 200 €	Championnat de France des 24h course à pied	35 200 €	1 917 €	4 800 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013						
2 avenant financier	GUC Grenoble Ski	20-janv-2014	31-déc-2014	28 300 €	Biathlon d'automne	28 300 €	4 064 €	1 300 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013						
2 avenant financier	Trampoline Club Dauphiné	23-janv-2014	31-déc-2014	25 053 €	Fonctionnement complémentaire	26 385 €	0 €	3 047 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013						

CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention		Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014		
						fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 Convention	Union Sportive Abbaye Grenoble	délibération C010 du 17 novembre 2014		6 000 €	Fonctionnement 2014 - exceptionnel	6 000 €	13 392 €	3 000 €

Total

63 808 €

## TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION	AVENANT	FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION <sup>T</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	TOTAL Subventions déjà versées en 2014 ville avec avantages en nature
<b>SECTEUR 1</b>								
CS CHORIER- BERRIAT (Association)	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		4 400		223 299,00 €
				Soit un total de :		4 400 €		
PARMENTIER Maison quartier Berriat	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		600		446 041,95 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		10 940		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		540		
				Soit un total de :		12 080 €		
<b>SECTEUR 2</b>								
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		1 100		261 774,05 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		5 200		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		488		
				Soit un total de :		6 788 €		
MJC ALLOBROGES	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		700		420 731,61 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 660		
				Soit un total de :		7 360 €		
MJC MUTUALITE	X	X		Ateliers éducatifs - 3ème versement		5 200		275 443,55 €
				Soit un total de :		5 200 €		
MPT SAINT LAURENT	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		8 000		326 690,90 €
				Soit un total de :		8 000 €		
<b>SECTEUR 3</b>								
LE PLATEAU	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		5 600		403 235,01 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		2 300		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		168		
				Soit un total de :		8 068 €		
ME BACHELARD	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		800		271 749,11 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		4 800		
				Développement des pratiques - appels à projets		3 000		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		872		
				SAF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'ASMD Judo	1 000			
				Soit un total de :		10 472 €		
MJC ANATOLE France	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		3 400		356 737,02 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		4 500		
				Soit un total de :		7 900 €		
MJC EAUX CLAIRES	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 500		373 217,93 €
				Projets spécifiques solde séjours 2014		360		
				Soit un total de :		6 860 €		
<b>SECTEUR 4</b>								
ME CLOS D'OR	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		5 000		340 302,50 €
				Projets spécifiques solde séjours 2014		8 228		
				Fonctionnement équipement	15 000			
				Soit un total de :		28 228 €		
MJC Lucie AUBRAC	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		3 100		378 650,09 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		3 800		
				Soit un total de :		6 900 €		
ACL - Centre de Loisirs	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 833		456 823,39 €
				Projets spécifiques solde séjours 2014		3 408		
				Soit un total de :		10 241 €		

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONVENTION	AVENANT	FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONTION <sup>T</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	TOTAL Subventions déjà versées en 2014 ville avec avantages en nature
<b>SECTEUR 5</b>								
AUESC-BAJATIÈRE	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		1 000		375 840,79 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 980		
				SAF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'ASB football	1 000			
				Soit un total de :			8 980 €	
MIE TEISSEIRE	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		3 700		342 867,54 €
				Soit un total de :			3 700 €	
MJC MAISON POUR TOUS- ABBAYE	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		5 050		350 066,52 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 000		
				Soit un total de :			11 050 €	
<b>SECTEUR 6</b>								
MIE PREMOL	X	X		Ateliers éducatifs - 2ème versement		3 560		328 777,97 €
				Projets spécifiques solde séjours 2014		2 692		
				Soit un total de :			6 252 €	
MJC PREMOL	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		3 250		462 991,14 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		800		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		1 000		
				SAF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'USVO	1 000			
				Soit un total de :			6 050 €	
LA CORDEE	X	X		Opération VVV été toussaint Noël		700		545 219,10 €
				Ateliers éducatifs - 2ème versement		2 300		
				Projets spécifiques solde séjours 2014		1 492		
				Soit un total de :			4 492 €	
<b>ASSOCIATIONS JEUNESSE</b>								
Itinéraire International				Initiative jeunesse projet : Regards croisés		3 600	3 600 €	8 000,00 €
<b>ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS</b>								
Maison des Jeux	X	X		Mise à disposition de matériel		1 413	1 413 €	64 709,15 €
					18 000 €	150 034 €	168 034 €	

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS  
 (APPLICABLES AU 01/01/2014)

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2014 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2014 en Euros
204	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires, pédalos, dans Zone A : (périmètre Centre Ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphand, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pt. Carnot, Chenoise, Madeleine), étant entendu que chaque jour commencé est dû en entier le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)  Zone B : (reste de la ville) le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)			1,60	1,65
				63,35	64,60
				1,05	1,10
				31,10	31,70
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle			284,75	290,45
214	occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire dans le secteur ** Centre Ville (zone A, voir article 204) le m <sup>2</sup> , par jour ** reste de la Ville (zone B, voir article 206) le m <sup>2</sup> , par jour			6,55	6,70
				3,40	3,45
<b>OCCUPATIONS PERMANENTES</b>					
<b>A * SOUS-SOL</b>					
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m <sup>2</sup> , par an			106,05	108,15
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,60	1,65
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an			4,70	4,80
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an			1,25	1,30
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m <sup>2</sup> et par an			191,35	195,20
<b>B * SOL</b>					
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an			10,70	10,90
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m <sup>2</sup> et par an			29,90	30,50
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			15,05	15,35
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m <sup>2</sup> et par an			53,05	54,10
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1ère catégorie places et voies piétonnes : par m <sup>2</sup> et par an			41,55	42,40

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS  
(APPLICABLES AU 01/01/2014)

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2014 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2014 en Euros
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie bd Agutte Sembat, avenue Albert 1er de Belgique, place d'Avril, rue de Belgrade, cours Berriat, place Bir Hakeim, place Championnet, bd des Diables Bleus, square Docteur Léon, Martin, place de l'Etoile, avenue Félix-Viallet, bd Gambetta, place de la Gare, avenue Général Champon, place Gustave Rivet, place Hubert Dubedout, Jardin de Ville, place Jean Achard, cours Jean Jaurès, bd Jean Pain, avenue Jean Perrot, rue Joseph Rey, bd Joseph Vallier, cours Lafontaine, cours de la Libération, rue de la Liberté, rue Lesdiguières, avenue Marcelin Berthelot, bd Maréchal Foch, bd Maréchal Lyautey, avenue Maréchal Randon, rue Nestor Cornier, rue de Palanka, place Paul Mistral, place Paul Vallier, rue de la République, place Saint Bruno, rue de Turenne, place Vaucanson, rue Vicat, avenue de Vizille, par m <sup>2</sup> par an			25,95	26,45
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie, le reste de la Ville : le m <sup>2</sup> , par an (hors classe, voir article 418).			12,75	13,00
409	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre précaire et révoicable par m <sup>2</sup> , par an			209,55	213,75
410	jardinières par tranche de 0,50 m			Exonéré	Exonéré
411	garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur par unité, par an et par mètre courant			88,05	89,80
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an			103,50	105,55
413	distributeurs divers et appareils similaires, mobiles par unité, par an			106,05	108,15
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an			116,40	118,75
415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %,			174,80	178,30
416	planimètres non publicitaires par unité, par an			103,50	105,55
417	planimètres publicitaires par unité, par an			551,05	562,05
418	terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS CLASSE - (place Grenette, place Victor Hugo, place Saint-André, rue Félix Poulat et rue Docteur Bailly) le m <sup>2</sup> , par an			54,55	55,65
419	paravents par tranche de 0,50 m et par an			15,35	15,65
420	abris de terrasse, parasols géants le m <sup>2</sup> , par an			4,95	5,05
425	éta lage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an			130,65	133,25
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m <sup>2</sup> , par an			130,65	133,25
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m <sup>2</sup> , par an			105,40	107,50
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m <sup>2</sup> , par an			84,30	86,00

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS  
(APPLICABLES AU 01/01/2014)

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Etablissement Tarifs 2014 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2014 en Euros
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m <sup>2</sup> , par an			130,65	133,25
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m <sup>2</sup> , par an			78,75	80,35
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m <sup>2</sup> , par an			51,90	52,95
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m <sup>2</sup> , par an			25,50	26,00
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m <sup>2</sup> , par an			103,40	105,45
435	Aires de déchargement sur le domaine public : ** jusqu'à 50 m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup> par an ** de 51 m <sup>2</sup> à 300 m <sup>2</sup> le m par an ** au dessus de 300 m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup> par an			49,20	50,20
				19,35	19,75
				2,05	2,10
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an			128,00	130,55
<b>C * SUR SOL</b>					
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m <sup>2</sup> (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,25	4,35	2,70	2,75
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m <sup>2</sup> et par an	14,10	14,40	10,70	10,90
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,70	4,80		
503	balcon ou terrasse par m <sup>2</sup> et pour chaque étage, par an			13,15	13,40
504	marquises, auvents, lentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée par m <sup>2</sup> couvert et par an	7,45	7,60	6,45	6,60
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m <sup>2</sup> couvert et par an	5,30	5,40	4,85	4,95
506	tente mobile aux étages par unité et par an			3,15	3,20
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc.. par unité et par an	19,15	19,55	14,15	14,45
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m <sup>2</sup> et par an	72,40	73,85	54,35	55,45
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m <sup>2</sup>	4,40	4,50		
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m <sup>2</sup> , par an	9,50	9,70	7,40	7,55
511	caméra l'unité, par an	19,15	19,55	13,90	14,20
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m <sup>2</sup> par face, par an	16,45	16,80	13,30	13,55
513	enseignes lumineuses parallèles par m <sup>2</sup> , par an	16,45	16,80	13,30	13,55
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m <sup>2</sup> par face et par an	10,00	10,20	7,15	7,30
515	enseignes non lumineuses parallèles le m <sup>2</sup> , par an	10,00	10,20	7,15	7,30